



Convocation devant le greffier au tribunal correctionnel

Par **theon**, le **10/02/2017** à **13:54**

Bonjour j'ai été convoqué le 7 Mars devant le greffier(et non pas le délégué du procureur car récidive) suite à mon audition à la gendarmerie pour usage de cannabis.

L'adjudant m'a indiqué que cette convocation n'était pas encore le jugement mais que se passe t'il durant l'entretien avec le greffier ? Pourquoi n'ai-je pas été convoqué directement pour le jugement ?